



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Maryse Allard, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de de Saint-Alexis-des-Monts a adopté, lors de sa séance tenue le 07 novembre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023 ;

QUE les jours de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

- Lundi le 09 janvier 2023
- Lundi le 06 février 2023
- Lundi le 06 mars 2023
- Lundi le 03 avril 2023
- Lundi le 01 mai 2023
- Lundi le 05 juin 2023
- Lundi le 03 juillet 2023
- Lundi le 07 août 2023
- Mardi le 05 septembre 2023
- Lundi le 02 octobre 2023
- Lundi le 06 novembre 2023
- Lundi le 04 décembre 2023
-

QUE chacune des séances ordinaires du conseil débutera à 19h30 ;

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Alexis-des-Monts ce 8^e jour novembre deux mille vingt-deux (2022-11-08)

Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le huitième jour de novembre 2022 (**2022-11-08**).

Signé :

Maryse Allard
Greffière-trésorière